

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MAI 2017

Date de convocation : 26 avril 2017

Date d'affichage : 26 avril 2017

L'an deux mil dix-sept et le trois mai à 20 heures 15, le Conseil Municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice - MANEVAL Frédéric - BOISSIEUX Thierry - SILVESTRE Rachel - WOZNIAK Jean-Marie - AUROUX François – LABLANQUI Jean-Marie - GRACIANO Manu - BETON Brigitte - CAMU Géraldine– DERBIER Paul - JUVENON Marie-Hélène - TRAINEAU Marie-France – ANGE Josiane GIROT Dominique.

Absents excusés : GRANGER Franck – GIRERD-CHANEL Laurence – ROBIN Christelle

Absents : BAILLIEZ Anne-Sophie

Procurations : GRANGER Franck à MANEVAL Frédéric – GIRERD-CHANEL Laurence à BETON Brigitte – ROBIN Christelle à CAMU Géraldine

Marie-France TRAINEAU a été élue secrétaire de séance.

- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2017
- DESIGNATION DES JURES D'ASSISES POUR L'ANNEE 2018

Par tirage au sort :

Nom	Date tirage	Bureau n°	Electeur n°
BIANI Christian	03/05/2017	1	98
BORTOLAS Paule Angèle	03/05/2017	1	124
DELOLME Nathalie Paule Jeanne	03/05/2017	1	251
DOLBET Marlene Sabrina Christina	03/05/2017	2	204
DUPRE Marie-noelle Paule Bernadette	03/05/2017	1	287
JAUNE Maxime Jacques	03/05/2017	1	429

- FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS AU MAIRE

Considérant qu'à la suite de cette décision, une réflexion a été menée et qui a conclu à la nécessité d'un cinquième poste d'adjoint comme la loi l'autorise afin de bénéficier d'une délégation dans le domaine associatif,

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal

Le Maire propose donc d'ouvrir un nouveau poste d'adjoint, comme la loi l'autorise, et de fixer le nombre des Adjointes au Maire de la commune de Clérieux à cinq.

Voté à l'unanimité

- **ELECTION D'UN CINQUIEME ADJOINT AU MAIRE**

Vu le procès-verbal d'élection établi,

Le Conseil municipal, à la suite du dépouillement du vote :

- PROCLAME Jean-Marie WOZNIAK élu.
- PROCLAME élus, en qualité d'adjoints au maire dans l'ordre du tableau :
 - o Mme BETON Brigitte, 1er adjointe au Maire
 - o M. LABLANQUI Jean-Marie, 2e adjoint au Maire
 - o M. MANEVAL Frédéric, 3e adjoint au Maire
 - o M. GRICIANO Manu, 4e adjoint au Maire
 - o M. WOZNIAK Jean-Marie, 5e adjoint au Maire
- RETIRE la qualité de Conseiller délégué à Jean-Marie WOZNIAK

Voté à l'unanimité

- **FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

Considérant la fixation du nombre d'adjoints à cinq, il convient de modifier la délibération précédemment adoptée pour fixer les indemnités des élus à compter de ce jour.

- pour la durée du mandat, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire à 90,2 % du taux maximum (43%) autorisé de l'indice brut terminal de la fonction publique, versée mensuellement.
- pour la durée du mandat, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint à 90,2 % du taux maximum (16,5%) autorisé de l'indice brut terminal de la fonction publique, versée mensuellement.

Voté à l'unanimité

- **FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION DES CONSEILLERS DELEGUES**

Considérant que les assemblées délibérantes peuvent financer des indemnités de fonction aux conseillers municipaux ayant reçus délégation dans le cas où cela ne dépasse pas l'enveloppe budgétaire globale attribué aux indemnités de fonction du Maire et des Adjoints,

Considérant qu'un conseiller municipal se voit attribué une délégation dans le domaine de l'économie,

- Allouer, pour la durée du mandat, une indemnité de fonction aux conseillers municipaux délégués suivants :
 - o Mme ANGE Josiane, conseillère municipale déléguée aux affaires économiques par arrêté municipal en date du 3 mai 2017 et ce au taux de 6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (versée mensuellement)
 - o Mme TRAINEAU Marie-France, conseillère municipale déléguée aux personnes âgées par arrêté municipal en date du 2 avril 2014 et ce au taux de 6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (versée mensuellement)

Voté à l'unanimité

- **CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL AU SERVICE TECHNIQUE A COMPTER DU 1^{ER} OCTOBRE 2017 ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Compte tenu de la réorganisation du service technique dans le cadre du départ en retraite d'un agent, il convient de renforcer les effectifs du service technique par le recrutement d'un adjoint technique territorial à temps complet pour exercer les fonctions d'agent technique polyvalent de la commune à compter du 1^{er} octobre 2017.

Voté à l'unanimité

- **CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL AU SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE A COMPTER DU 25 AOUT 2017 ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Compte tenu de la mise en place du self et dans un souci de bon fonctionnement du service, il convient de créer un emploi permanent et ainsi de renforcer les effectifs du service de restauration scolaire par le recrutement d'un adjoint technique territorial à temps non complet (à hauteur de 24 heures hebdomadaires) au service restauration scolaire pour exercer les fonctions d'agent de service (service du repas et entretien du bâtiment) à compter du 25 août 2017.

Voté à l'unanimité

- **CONCLUSION D'UN AVENANT AU CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI D'ANIMATEUR POUR UNE PROLONGATION A COMPTER DU 9 JUILLET 2017 JUSQU'AU 31 AOUT 2018**

Le Maire informe l'assemblée qu'il s'avère nécessaire à ce jour de prolonger le CAE affecté au service périscolaire. Cette prolongation jusqu'à 24 mois maximum, soit jusqu'au 31 août 2018 pouvant avoir lieu par le biais d'un avenant au contrat, le Maire propose de conclure un avenant au CAE actuel.

Voté à l'unanimité

- **PRISE EN CHARGE D'ADMISSION EN NON VALEUR**

Considérant la volonté de la commune de poursuivre le recouvrement de certains titres de recettes proposés en admission en non-valeur par la Trésorerie,
Considérant, sur un total de 774,38 € proposé par la Trésorerie, de prendre en charge au titre des admissions en non-valeur seulement la somme de 48.83 €,

Voté à l'unanimité

- **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU POUR L'ACHAT DE MATERIELS DE DESHERBAGE**

Considérant l'achat d'un désherbeur thermique pour les agents du service technique pour la somme de 4 700 € HT (5 640 € TTC), le Conseil municipal sollicite les aides proposées par l'Agence de l'Eau pour favoriser les démarches zéro pesticide.

Voté à l'unanimité

- **DROIT DE PREEMPTION URBAIN POUR LA VENTE DE LA PARCELLE E 1359, SITUEE LES HOULETTES**

Vu la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 24 mars 2017, adressée par Maître CROZAT, notaire à Saint-Donat, en vue de la cession d'une propriété située Les Houlettes, à Clérieux, cadastrée E 1359, d'une superficie totale de 255 m², appartenant au syndic du lotissement ASL Les Houlettes.

Considérant que la commune n'a pas de projet d'aménagement sur ce secteur, le Maire propose de ne pas préempter ce bien

Voté à l'unanimité

- **QUESTIONS DIVERSES**

Fabrice LARUE :

- Planning

06/05	10h	Réunion Jardins Familiaux
06/05	11h	Inauguration du Skate Park
07/05		Elections 2 ^{ème} tour
08/05	11h	Cérémonie Commémorative
12-19/05		Festival des <u>Clérieuzités</u>
20/05	14h	Sociétaire Amicale du cochonnet
25-28/05		30 ans du Jumelage
03-05/06		Fête au village

Manu GRACIANO :

- En commission voirie, définition du programme de travaux de l'année 2017 (voirie, ponts, allées du cimetière)

Géraldine CAMU

- Absence de compte rendu de bureau municipal depuis quelques temps

Dominique GIROT

- Cadeau à prévoir pour la venue des Belges (30 ans du Jumelage fin mai)

François AUROUX

- Demande de vote de principe en conseil pour pouvoir ne faire qu'un seul bulletin municipal dans l'année
- Etat de situation du policier municipal

Brigitte BETON

- Inauguration du Skate park et interrogations sur le maintien de la manifestation (météo incertaine...)
- Besoin d'aide ponctuelle pour l'animation d'un atelier aux TAP

Fabrice LARUE

- Etude et validation de l'Avant-projet définitif (APD) pour la réhabilitation de la mairie

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 10.